



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramerì (PSLT) relative aux économies d'énergie par la commune de La Tène

Question d'Adriano Cramerì

Faisant suite à la décision du Conseil fédéral de restreindre la durée de vie des centrales nucléaires, je trouve que le Conseil communal n'a pas pris des mesures pour faire diminuer la consommation d'électricité sur le territoire communal, ni d'avoir proposé au Conseil général des projets en vue d'économiser l'énergie.

Il y a plusieurs possibilités d'économies ; notamment la diminution des heures d'éclairage du domaine public ; le remplacement des ampoules gourmandes en énergie, par celles pouvant diminuer la consommation jusqu'à 80%, etc.

Je demande dès lors que le Conseil communal me renseigne sur ses intentions quant à l'utilisation économique de l'électricité ainsi que les mesures qu'il entend appliquer afin de diminuer la consommation d'énergie électrique de la commune ?

Réponse du Conseil communal

Une utilisation rationnelle de l'énergie par les différents services de la commune fait partie des préoccupations du Conseil communal. En effet, au-delà des économies financières, le principe même de l'utilisation de l'énergie de manière intelligente doit faire partie des préoccupations de chaque cadre et collaborateur œuvrant aux activités de la commune, ceci afin d'en réduire la production à la base et donc d'en réduire l'impact sur l'environnement.

L'auteur de la question prend l'exemple de l'éclairage public comme possibilité d'économies d'énergie. C'est un secteur qui doit certes faire (aussi) l'objet de mesures permettant de baisser la consommation d'énergie, mais il existe de nombreuses mesures pour optimiser la consommation d'énergie d'un point de vue global. Ceci passe par exemple par la modernisation des infrastructures communales, par la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs sur des mesures à prendre pour limiter la consommation d'énergie, par un programme global d'assainissement des bâtiments du patrimoine communal, lesquels sont de gros consommateurs en énergie, ou par des plans de mobilité d'entreprises. Toutes ces mesures engendrent un engagement financier important et sont donc à étudier avec précision.

Des tests sont en cours au niveau de l'éclairage public, notamment sur les candélabres de la route de la Tène. Ceux-ci ont été dotés d'un système d'éclairage au LED. La puissance électrique est ainsi fortement réduite, tout en garantissant une qualité d'éclairage que l'on peut qualifier de très bonne. De plus, grâce à ce système d'éclairage, il est possible de régler l'intensité lumineuse durant une périodicité

précise. Dans le cas précis, l'éclairage baisse d'intensité à partir de minuit pour revenir à une intensité « normale » à 5 heures du matin.

Une discussion de fond sur les mesures à entreprendre (programme d'économies d'énergie) n'a pas encore eu lieu au sein du Conseil communal. Mais elle ne manquera certainement pas d'être prochainement d'actualité.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL